

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

59460 Jeumont

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 5 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**E1** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**E1** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**E1** sur ma commune :

MODÉRÉ



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**E1** sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

**E1** sur ma commune :

MODÉRÉ

## 2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

**E1** sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

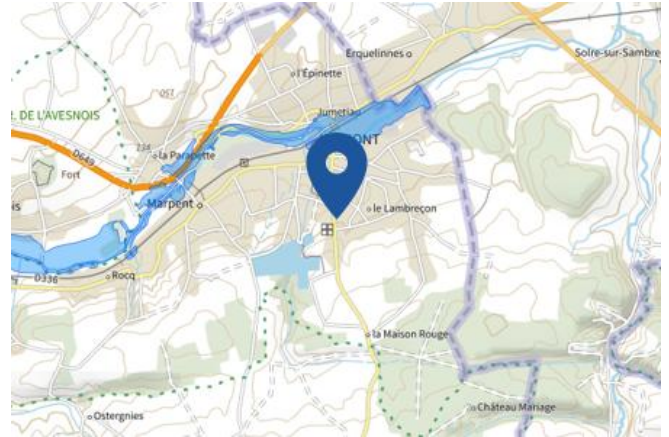
**E1** sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Jeumont

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :



### PPRN : PER - Jeumont

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PER - Jeumont a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 04/03/1986

Date d'approbation : 22/12/1994

Le PPR couvre les aléas suivant :

#### Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### TRI : TRI Maubeuge

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 59DREAL20140006



### AZI : Vallée de la Sambre

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

# Risque d'inondation sur Jeumont



## PAPI : PAPI Sambre

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 59DREAL20200002.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



## DDRM : DDRM59

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

## 11 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

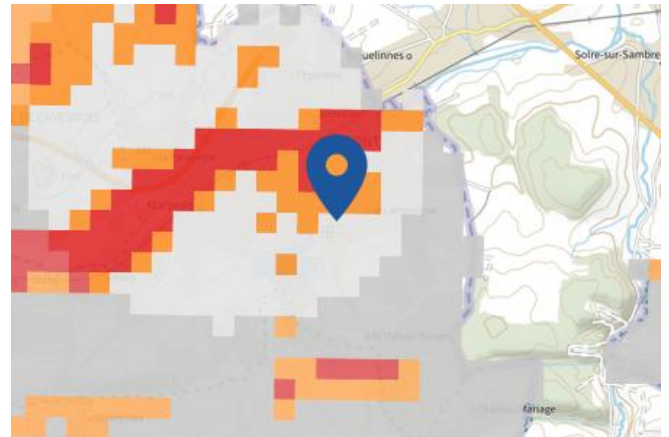
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2122514A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/06/2021	01/08/2021
IOCE1027783A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/07/2010	03/11/2010
IOCE0829053A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/08/2008	10/12/2008
IOCE0831273A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/05/2008	31/12/2008
INTE0500697A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/06/2005	14/10/2005
INTE0200208A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/01/2002	05/05/2002
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400004A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/12/1993	15/01/1994
INTE9300372A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1993	03/09/1993
NOR19831005	Inondations et/ou Coulées de Boue	21/06/1983	08/10/1983

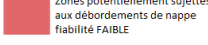
# Risque de remontées de nappe sur Jeumont

**Risque sur la commune** **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

## Informations détaillées :



### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



### PAPI : PAPI Sambre

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 59DREAL20200002.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

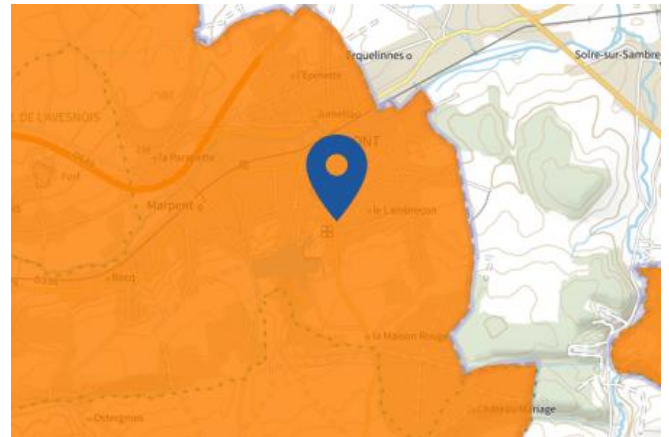
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risque de séisme sur Jeumont

**Risque sur la commune** MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### DDRM : DDRM59

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



### SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

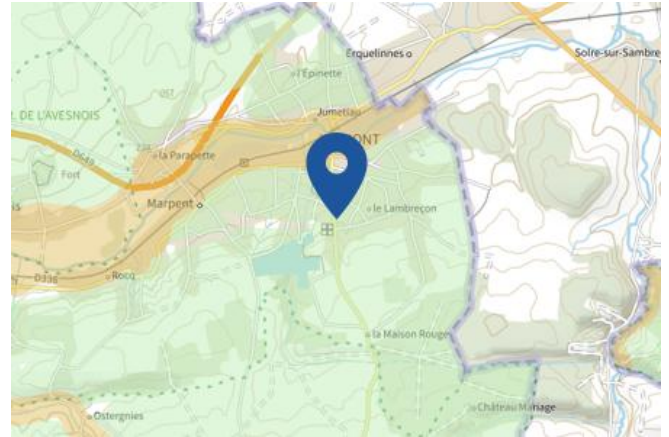
Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Jeumont

**R** Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### **RGA : Échelle réglementaire et obligations associées**

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.  
 Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

## 2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/01/2022	03/05/2023
INTE9100354A	Sécheresse	01/01/1990	30/08/1991

# Risque radon sur Jeumont

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon moyen : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **2/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Jeumont

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



# Risque de pollution des sols sur Jeumont

**Risque sur la commune** **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



## Informations détaillées :



### SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

## Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000311901	NEXANS FRANCE (ex ALCATEL CABLE FRANCE - ETAB. De JEUMONT)	En cours
SSP000314401	FONDERIE DE JEUMONT	En cours
SSP000313601	JSPM (ex JEUMONT INDUSTRIE)	En cours
SSP000390101	Thyssen Krupp service Acier	En cours

## Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

77 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3967718	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3967703	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3967693	Garage	Indéterminé	
SSP3967689	atelier de peinture	Indéterminé	
SSP3967685	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3967684	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3967679	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3967678	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3967677	Garage	Indéterminé	
SSP3967676	Pompe à essence	Indéterminé	
SSP3967660	Dépôt de liquide inflammable	En arrêt	
SSP3967579	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967578	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967577	Garage	Indéterminé	
SSP3967565	Garage	En arrêt	
SSP3967541	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967523	Forge	En arrêt	
SSP3967519	Fabrication de matériel de miroiterie	En arrêt	
SSP3967514	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967500		Indéterminé	
SSP3967484	Galvanisation (Atelier de)	Indéterminé	
SSP3967467	Forge	Indéterminé	
SSP3967447	Bains Douches	Indéterminé	
SSP3967439	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967438	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967267	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967266	Articles de ménage en fer étamé	En arrêt	
SSP3967265	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967264	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967263	Cycles et motocycles (fabrication de)	En arrêt	
SSP3967262		Indéterminé	
SSP3967261	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967260	Construction mécanique (Atelier de)	Indéterminé	
SSP3967259	Construction mécanique (atelier de)	En arrêt	
SSP3967258	Traitement des huiles (transformation en	En arrêt	
SSP3967257	Garage	En arrêt	
SSP3967256	Construction mécanique (Atelier de)	En arrêt	
SSP3967255	Machines à laver le linge (Fabrique de)	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3967254	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967253	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967252	Fonderie de métaux et alliages	Indéterminé	
SSP3967251	Petite mécanique (Atelier de)	En arrêt	
SSP3967250	Serrurerie (Anc. Fabrique de vernis)	En arrêt	
SSP3967249	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967248	Construction mécanique (Atelier de)	En arrêt	
SSP3967247	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3967246	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967245	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3967244	Pompe à Essence	Indéterminé	
SSP3967243	Serrurerie (Atelier de)	En arrêt	
SSP3967242		Indéterminé	
SSP3967241	Chaudronnerie	En arrêt	
SSP3967240	Construction Mécanique (Atelier de)	En arrêt	
SSP3967239	Laminoirs (Fabrique de masse de fer par)	En arrêt	
SSP3967093	Gaz (Usine à)	En arrêt	
SSP3966996	Construction de vélos (atelier de)	Indéterminé	
SSP3966995	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3966994	Atelier de construction de ferrures pour	Indéterminé	
SSP3966993	Fonderie d'acier	Indéterminé	
SSP3966992	Fonderie de fonte	Indéterminé	
SSP3966991	Boulonnerie	En arrêt	
SSP3966990	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3966989	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3966988	Fonderie de cuivre	Indéterminé	
SSP3966987	Forges	En arrêt	
SSP3966986	Fonderie de fonte	Indéterminé	
SSP3966985	Verrerie	Indéterminé	
SSP3966984	Forge, fabrique de pièces automobiles	En arrêt	
SSP3966982	Savonnerie	Indéterminé	
SSP3966981	Carrière	Indéterminé	
SSP3966980	Fonderie et atelier de construction	En arrêt	
SSP3966979	Fonderie, atelier de construction	Indéterminé	
SSP3966978	Fonderie d'acier, forge	Indéterminé	
SSP3966977	Fabrique de lampes	En arrêt	
SSP3966976	Aciérie	Indéterminé	
SSP3966975	Aciéries de Sambre et Meuse (SA)	Indéterminé	
SSP3966974	Verrerie	Indéterminé	





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

